

Devenez technicien·ne de laboratoire

Catégorie B – Diplôme requis : Baccalauréat



Apportez votre expertise scientifique au profit de la population en participant à des missions aussi variées que le contrôle de la loyauté des produits alimentaires et non alimentaires, la sécurité alimentaire, la sécurité des consommateurs, la lutte contre les trafics, la recherche de fraudes et l'environnement.

Toute l'information sur les missions, le concours externe et la carrière :
labo-direction@scl.finances.gouv.fr



Technicien·ne de laboratoire

Le technicien réalise des analyses d'échantillons. Il possède des connaissances en physique, en chimie et en hygiène et sécurité. Il propose des évolutions aux protocoles d'analyse, de modernisation et d'adaptation des matériels.

Pour mener à bien ces missions, le technicien doit être rigoureux, avoir le sens de l'organisation et un fort esprit d'équipe.

Le service commun des laboratoires

Le Service commun des laboratoires (SCL) est un service à compétence nationale des ministères économiques et financiers rattaché conjointement à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), à la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) et à la direction générale de l'alimentation (DGAL).

Nos missions :

- répondre aux demandes d'analyses et d'expertises
- apporter un appui technique et scientifique
- mettre au point des méthodes d'analyses et développer les recherches nécessaires
- participer à la coopération scientifique nationale et internationale

Nos valeurs :

- la science au service des consommateurs
- un laboratoire d'Etat soucieux de l'environnement
- un service engagé sur les valeurs sociales : l'égalité homme-femme, la promotion de la diversité, lutte contre les discriminations, ...

Quelques chiffres :

- 60 000 échantillons reçus et plus de 200 000 analyses réalisées pour 500 000 résultats délivrés par an
- des secteurs d'activités variés : contaminants chimiques, résidus de pesticides, identification d'espèces, substances illicites, bijoux, produits pétroliers, classement tarifaire et régime économique, produits alimentaires, alimentation animale, vins et boissons, textiles, jouets, cosmétiques...
- 29 domaines scientifiques et 17 mandats de référence dans la recherche et détection de contaminants chimiques, loyauté des produits, authenticité...
- des personnels de haut niveau scientifique :
- plus de 350 scientifiques et personnels techniques spécialisés en physique, chimie et biologie
- un parc instrumental multiple et des technologies de pointe
- une reconnaissance de compétence par l'accréditation COFRAC selon les référentiels NF EN ISO/CEI 17025 et 17020
- une coopération continue avec la communauté scientifique nationale, européenne et internationale

Notre réseau :

11 laboratoires répartis en France métropolitaine et en Outre-Mer et une unité de direction.

Le concours externe de technicien de laboratoire

Les épreuves du concours :

Epreuve écrite d'admissibilité (Durée 3h – Coefficient 4) : Réponses à une ou plusieurs questions scientifiques et techniques relatives à la chimie et la physique.

Epreuves orales d'admission :

- **Epreuve orale n°1** (Durée 30 mn – Coefficient 5 - Sans préparation) : Entretien à partir d'un exposé du candidat sur son parcours scolaire, son projet professionnel et sa motivation visant à apprécier ses qualités personnelles, son aptitude professionnelle, sa motivation et son comportement, le cas échéant sous forme d'une mise en situation.

- **Epreuve orale n°2** (Durée 4h – Coefficient 3) : Réalisation et/ou exploitation de résultats d'un ou plusieurs essais en relation avec la physique et la chimie.

Conditions de présentation :

Pour candidater, vous devez être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Il n'y a pas de limite d'âge pour concourir.

Inscription au concours :

Le concours de technicien de laboratoire est organisé tous les 2 ans. Dès l'ouverture officielle du concours, les inscriptions peuvent être effectuées en ligne, voir QR code.

Formation

Après votre réussite au concours, vous serez nommé technicien de laboratoire stagiaire.

Vous suivrez une formation théorique d'un mois à l'école nationale des Douanes (END) à Tourcoing.

Rémunération :

Votre rémunération varie en fonction de votre affectation et de votre situation individuelle. A titre d'information, le salaire net mensuel d'un technicien stagiaire en province est de 2 160 €.

Concours à venir :

Le concours de technicien de laboratoire (catégorie B) est organisé tous les 2 ans. La prochaine session devrait se dérouler en 2027 (inscriptions fin 2026) et la suivante en 2029 (inscriptions fin 2028).



Informations et inscription :